

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ET D'AUTRE PART,

La société à action simplifiée BUGEY CROSSFIT, au nom commercial BUGEY CROSSFIT, domiciliée Rue Berthelot, 01500 Amberieu en Bugey, immatriculée au RCS sous le numéro \_\_\_\_\_, représentée par Monsieur Quentin Brasey agissant en qualité de gérant.

Ci-après dénommée « Bugey Crossfit ».

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Compagnie Bugey Crossfit, société à actions simplifiée et à capital variable, dont le siège social est situé a 1317 route de la caline 01230 CONAND, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 809 951 734.

Conditions générales de vente des séances et des abonnements vendus dans l'enceinte des établissements situés au :

- Rue Berthelot, 01500 Amberieu en Bugey

#### ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente constituent le contrat (ci-après "Contrat") qui régit les relations contractuelles entre Bugey Crossfit et le client (ci-après "Client") et sont applicables à toutes les ventes de services (ci-après "Services") réalisées par Bugey Crossfit à l'exclusion de tout autre document contractuel.

#### ARTICLE 2 - SERVICES PROPOSÉS

Les Services proposés par Bugey crossfit au Client sont l'accès, dans la limite des heures d'ouverture, à des cours collectifs de préparation physique appelés "WOD" encadrés par au moins un éducateur sportif diplômé d'État ou en formation professionnelle ; et aux installations en accès-libre pendant les horaires dites "Open Gym". Les horaires habituels de Bugey Crossfit sont disponibles :

Jours	Bugey Crossfit
Lundi	8h00-21h00
Mardi	8h00-21h00
Mercredi	8h00-21h00
Jeudi	08h00-21h00
Vendredi	08h00-21h00
Samedi	8h00-14h00
Dimanche	Fermé

Le planning et la description des séances sont accessibles au Client via son espace de réservation en ligne.

### ARTICLE 3 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES

Le Client pourra acheter en ligne ou dans l'établissements Bugey Crossfit des :

- Cours à la séance ;
- Carnets de 10 séances ;
- Abonnement en accès illimité avec des durées d'engagement de 12 mois ;

Dans le cas où les offres spéciales feraient l'objet de conditions particulières, celles-ci seront mentionnées directement sur le site internet ou sur les supports publicitaires les proposant.

### ARTICLE 4 - VALIDATION DU CONTRAT

L'ensemble des données fournies et la confirmation du contrat vaudront preuve de la transaction. La confirmation de souscription vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Un récapitulatif des informations de la souscription et des présentes CGV seront communiqués au client en format papier.

Dans le cas où le contrat de souscription ait été conclue suite à un démarchage à domicile ou par téléphone., le Client a le droit de se rétracter dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du contrat. Aucune somme d'argent ne doit être versée ni aucune autorisation de prélèvement ne doit être conclue avant l'expiration de ce délai.

### ARTICLE 5 - PAIEMENT

Dans le cas d'un achat d'une séance unique, d'un carnet de 10 séances le client paiera immédiatement ou avant le début d'utilisation des séances la totalité du montant.

Dans le cas d'un abonnement en accès illimité de 12 mois avec prélèvement mensuel, le Client paiera immédiatement la première échéance, puis 11 prélèvements en date du 5 ou 15 de chaque mois ou le jour ouvré suivant. Le paiement par le Client du prix des services proposés par Bugey Crossfit implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV.

### ARTICLE 6 - DURÉE DU CONTRAT

La durée de l'adhésion se fait par accord individuel et conformément à l'accord. Les offres d'abonnements et de prix font partie du dit accord. Les séances achetées individuellement ou sous forme de carnet sont valables 1 an à partir de la date d'achat. Les abonnements annuels ont une validité de 1 an à partir de la date de première utilisation.

### ARTICLE 7 - RÉSILIATION / REPORT

#### 7.1 A l'initiative du Client

Le Client pourra reporter son abonnement ou la durée de validité de son carnet de séances uniquement en cas de maladie, de blessure, ou autres circonstances hors de sa volonté (grossesse, déplacement professionnel, etc...), qui l'obligent à arrêter les entraînements pour une durée supérieure à 1 mois et sur présentation d'un certificat médical. Des frais d'intervention sur compte de 30 € TTC s'appliqueront.

Les carnets de séances ne sont ni résiliables ni remboursables. Seuls les abonnements en accès illimité de 12 mois (hors offres promotionnelles) peuvent faire l'objet d'une

résiliation anticipée après 6 mois sur demande écrite du Client (courrier recommandé). Auquel cas, des frais de résiliation de 120 € TTC s'appliqueront. Dans le cas des offres "au comptant", toutes les sommes encaissées au moment de la demande de résiliation sont non remboursables et sont considérées comme définitivement acquises par Bugey Crossfit.

## 7.2 A l'initiative de Bugey Crossfit

Bugey Crossfit pourra résilier le Contrat dans les cas suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur après une première mise-en-demeure ;
- En cas de fraude dans la constitution du dossier d'inscription ;
- En cas d'incident de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension du Contrat jusqu'à la régularisation.

## ARTICLE 8 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Client déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché dans les locaux de Bugey Crossfit et y adhérer sans restriction ni réserve. En cas de non-respect du règlement intérieur, et après mise en demeure de s'y confirmer restée sans effet, Bugey Crossfit se réserve le droit de résilier immédiatement le Contrat sans avoir à verser de dédommagement ou d'indemnités au Client.

## ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ

Bugey Crossfit est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel par le contrat. La responsabilité de Bugey Crossfit ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des matériels ou autres installations.

Le Client est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers de son propre fait pendant l'exercice des activités proposées par Bugey Crossfit.

Par ailleurs, le Client déclare lors de la souscription de tout service auprès de Bugey Crossfit avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et à détenir une attestation de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive. En l'absence d'une telle attestation, le Client décharge de toute responsabilité CrossFit Bugey quant aux problèmes qu'il pourrait rencontrer durant la pratique des activités proposées par Bugey CrossFit.

## ARTICLE 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments et contenus des sites internet de Bugey Crossfit sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Bugey Crossfit. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores, sans un accord écrit exprès de Bugey Crossfit.

## ARTICLE 11 - DONNÉES PERSONNELLES

Bugey Crossfit collecte et traite les données personnelles de ses Clients ainsi que des autres éventuelles parties concernées de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre des lois et règlements applicables, en ce compris les lois et règlements afférents à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés le Client peut demander à Bugey Crossfit la communication des données à caractère personnel le concernant. Il peut exiger que ces coordonnées soient, selon les cas rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, Bugey Crossfit pouvant exercer son droit d'opposition.

#### ARTICLE 12 - DROIT À L'IMAGE

Pendant les séances, des photos et vidéos peuvent être faites à des fins commerciales. Si le client ne souhaite pas apparaître sur les photos et/ou vidéos, il est tenu d'en informer la direction avant le début de la séance. Dans ce cas, il est assuré qu'il/elle n'apparaîtra pas sur les images.

Les photos/vidéos peuvent être publiés sur les sites internet de Bugey Crossfit et sur les comptes Facebook, Instagram et Twitter afférents. Bugey Crossfit se réserve le droit de stocker des données personnelles des utilisateurs (photos incluses) et de les utiliser, traiter et transmettre, si cela est nécessaire et/ou utile à la relation contractuelle. Bugey Crossfit s'engage à ne pas céder les photos/vidéos visées à des tiers sans l'autorisation écrite du Client.

#### ARTICLE 13 - ARCHIVAGE PREUVE

Bugey Crossfit archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de Bugey Crossfit ne seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

#### ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE EN CAS DE LITIGE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.